



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# Le compte personnel d'activité en trois questions

Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (CPA) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. Le 9 octobre dernier, France Stratégie a remis au Premier ministre le rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, qui résulte des travaux de la commission réunie pour en éclairer les objectifs, le périmètre et les modalités de fonctionnement.

**Le compte personnel d'activité** est une sorte de « coffre-fort des droits » qui ouvrirait la possibilité pour chacun d'accéder facilement, grâce à un point d'entrée unique sur internet, à l'ensemble de ses droits et de les mobiliser de façon autonome. À l'appui du compte, chaque personne pourrait bénéficier d'un accompagnement personnalisé, numérique ou en direct, selon les situations.

## Pourquoi créer un compte personnel d'activité ?

Pour construire la protection sociale des travailleurs du 21<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire :

- pour informer chacun sur ses droits et les dispositifs existants et diminuer le non-recours ;
- pour améliorer la continuité des droits sociaux ;
- pour lutter contre les inégalités d'accès aux droits entre actifs, en aidant notamment chacun à accéder à la formation ;
- pour décloisonner la protection sociale entre les statuts (salarié, indépendant, fonctionnaire) et les métiers et favoriser les mobilités choisies ;
- pour mieux concilier les différents temps de vie, qu'ils soient professionnels, personnels ou familiaux ;
- pour donner plus d'autonomie à chacun ;
- pour simplifier notre système de protection sociale et nos politiques d'emploi-formation.

## Comment y parvenir ?

- en attachant les droits aux personnes et non plus au contrat ou au statut ;
- en rendant facilement accessible et lisible l'ensemble des droits et dispositifs utiles à la sécurisation des parcours de vie et de carrière sur un site internet unique ;
- en donnant aux personnes de la visibilité et de la prévisibilité sur leurs droits grâce à des outils d'estimation et de simulation, à de l'accompagnement numérique et en face à face ;
- en développant la capacité professionnelle de tous, notamment en permettant d'orienter différents droits vers la formation (outre les droits et congés formation existants), et vers la réduction des barrières à la formation et à l'emploi (aides à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement), en dotant à titre complémentaire les personnes les plus fragiles ou les plus éloignées de l'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée) et par un conseil personnalisé en évolution professionnelle ;
- en innovant, par exemple en offrant la possibilité aux personnes d'utiliser les droits de leur compte personnel d'activité pour des périodes d'engagement civique, ou des congés familiaux.

## Pour qui ?

Pour tout le monde, à partir de 16 ans, pour être à chaque moment de sa vie en mesure d'envisager des changements, voulus ou non, en étant accompagné et en connaissant ses droits.



## POURQUOI LA CRÉATION D'UN COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ ?

### Une évolution nécessaire de notre modèle social

En trente ans, les parcours professionnels et les formes d'emploi se sont transformés. Pour y répondre, les réformes partielles se sont accumulées - réformes du droit du travail, de la protection sociale, des politiques d'emploi et de la formation. **L'enjeu aujourd'hui est de transformer plus profondément encore la protection sociale afin de protéger et de promouvoir les personnes, indépendamment de leur statut, à la hauteur des transformations du monde du travail.** Le compte personnel d'activité peut en être l'instrument et le levier.

*Des protections pour tous les travailleurs, précaires ou stables, indépendants, salariés ou fonctionnaires, en petites ou grandes entreprises*

Les changements de contrat ou de statut (de salarié à indépendant par exemple) entraînent encore parfois une rupture ou une perte de droits, malgré des progrès récents. Notamment, pour les travailleurs précaires qui enchaînent les CDD ou cumulent les emplois et dont les parcours sont entrecoupés de chômage. Certains droits demeurent soumis à des conditions d'ancienneté dans l'entreprise. Celui qui aura travaillé toute l'année, mais pour plusieurs employeurs, sera écarté du droit au congé parental ou ne percevra pas d'indemnités complémentaires de l'employeur en cas de maladie, à la différence d'un salarié resté une année dans la même entreprise.

*La lutte contre les inégalités passe par le développement des capacités professionnelles des personnes et par un accompagnement personnalisé...*

**La formation tout au long de la vie est un moyen de préparer les changements.** L'entretien de la capacité professionnelle et l'adaptation des qualifications et des compétences aux mutations de l'économie est la première des sécurités à l'échelle d'une vie de travail. **Trop souvent, les personnes n'accèdent pas à des formations longues et qualifiantes, qui permettent la réorientation ou la reconversion** car elles manquent d'informations, de conseils, de moyens financiers ou tout simplement d'accompagnement. Le CPA doit permettre de lever ces barrières en favorisant la mobilisation des droits pour de la formation, et en offrant un accompagnement personnalisé, physique et numérique.

*...mais aussi par un meilleur accès aux droits*

**Quand les droits existent, encore faut-il les connaître et y accéder :** combien de demandeurs d'emploi parmi ceux qui ont récemment perdu leur travail savent qu'ils peuvent conserver pendant toute une année le bénéfice de la mutuelle et de la garantie prévoyance souscrites par l'ancien employeur ?

*Redonner de l'autonomie aux personnes dans la conduite de leur existence*

Mettre en capacité les personnes, c'est aussi leur permettre de **prévoir** les conséquences de leurs choix ou des changements dans leur carrière. Par exemple, un salarié qui devient indépendant a besoin de savoir l'effet de cette évolution sur ses droits famille, santé, retraite, etc.

C'est **enfin une aide face aux grands évènements de la vie** : face à la naissance, la fin de vie d'un parent, la maladie d'un enfant, il pourrait ainsi être plus facile de libérer du temps.

## COMMENT Y PARVENIR ?

**Un compte unique, libellé en points, alimenté par plusieurs sources**

- Des droits générés par l'emploi en distinguant ceux qui sont financés par mutualisation (Compte personnel de formation - CPF) de ceux qui sont financés par l'entreprise (par accord collectif comme le Compte épargne-temps (CET) ou directement comme l'épargne salariale, la RTT, les congés, etc.) ;
- des dotations financées par la solidarité nationale dans une logique d'équité. Exemple : un jeune décrocheur reçoit sur son CPA une dotation de points qui lui permet de faire une formation (deuxième chance) ;
- dans une vision large, la valorisation d'activités reconnues comme socialement utiles, comme le service civique ou l'engagement humanitaire ;
- du co-financement individuel.

**Une interface numérique qui permet à chacun de mieux connaître ses droits et d'être ainsi en capacité de maîtriser son parcours**

- Avec un espace personnel sécurisé récapitulant l'ensemble des droits personnels, en distinguant leur nature et leurs utilisations possibles ;
- et une offre de services et de conseils personnalisés, avec un accompagnement qui exploite les opportunités du numérique (conseil en ligne personnalisé, simulation de droits, entretien virtuel, e-coaching, etc.).



## De l'autonomie dans l'usage des droits mais aussi des incitations et un encadrement par des règles collectives

Plusieurs utilisations seraient possibles pour les points CPA :

- actions de formation ;
- aides à la création d'entreprise ;
- aides à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement, etc., pour lever les freins à l'emploi ;
- temps libéré : congé d'utilité sociale (civique, humanitaire, associatif), sabbatique, familial ;
- compléments de revenus en cas de passage à temps partiel (comme dans le Compte personnel de prévention de la pénibilité - C3P) ou de congé (formation mais aussi familial, civique, etc.) ;
- trimestres de retraite (exemple du C3P).

Ces utilisations resteraient encadrées par des règles concernant les transferts possibles entre droits.

## Un compte en points pour une plus grande liberté dans l'utilisation des droits

Avec un compte en points, le titulaire pourra diversifier les usages, grâce à des barèmes permettant de visualiser les usages possibles des points acquis à tel ou tel titre.

Exemple : l'équivalent de 10 jours CET serait 100 points CPA. Un salarié qui souhaite suivre une formation qui dépasse le nombre de points acquis *via* son CPF peut ajouter les points CPA venant de son CET.

La négociation ou la loi définirait les règles d'utilisation. Tous les droits ne seraient pas convertibles. Exemple : les droits formation ne pourraient être utilisés que pour de la formation, les droits retraite ne pourraient être utilisés pour autre chose que la retraite.

## Une réduction des inégalités entre actifs qui passe par deux canaux principaux

- la portabilité des droits permet l'accès aux droits indépendamment du statut ou du contrat. Exemple : un salarié qui cumule douze mois en emploi avec trois ou quatre CDD peut accéder aux droits normalement réservés à ceux ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise comme le congé parental, le CET, les compléments d'indemnités journalières ;
- des dotations spécifiques de points sur le CPA au bénéfice des personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi, pour lever les barrières à la formation et à l'emploi qu'elles sont susceptibles de rencontrer.

## POUR QUI ?

**« Je suis sorti du système scolaire trop tôt et sans diplôme ; je vois bien avec mes contrats successifs que cette formation initiale me fait défaut ; puis-je la reprendre ? »**

Ce jeune trouverait sur son CPA des points acquis au titre de ses contrats successifs (portabilité des droits individuels formation déjà prévue au titre du CPF) mais aussi au titre d'une dotation complémentaire pour de la formation et qui concrétiserait un droit à la deuxième chance pour les jeunes peu qualifiés. Il pourrait en outre s'appuyer sur un conseil en évolution professionnelle pour engager des démarches, en plus des informations qui seront directement accessibles sur le site internet CPA.

**« Je suis salarié, avec de nombreuses années d'expérience dans mon secteur d'activité, et j'ai l'occasion de créer mon entreprise. Mais j'hésite à sauter le pas... Quel impact sur mes droits futurs à la retraite, sur mon assurance maladie et la protection santé de mes enfants ? Et si un jour ma boîte ne marche plus, de quel filet de sécurité disposerons-nous, moi et ma famille ? »**

Avec le CPA, ce créateur d'entreprise accéderait plus facilement à des simulations et à des estimations de l'impact de son changement de statut sur ses droits et la protection sociale de ses ayants droit. Ce sera notamment le rôle du site internet CPA de mettre à sa disposition de nouveaux outils. La portabilité des droits devrait également lui permettre de sécuriser ses transitions professionnelles du point de vue de la continuité des droits sociaux et de ses revenus.

**« Je vais avoir un enfant et j'aimerais bien prendre un congé parental. Mais employée en CDD, je ne sais pas si j'y ai droit et si je pourrai être accompagnée pour préparer mon retour sur le marché du travail à la fin de mon congé ? »**

Cette future maman trouverait dans le CPA une « assurance parentale » grâce à une utilisation des points CPA (acquis par la durée passée en emploi et non dans l'entreprise comme aujourd'hui) pour aménager une période d'arrêt de travail. Elle pourrait mobiliser ses points CPA pour bénéficier d'un conseil personnalisé pour l'accompagner dans son retour sur le marché du travail et recourir, le cas échéant, à la formation. Elle trouverait également sur le site internet CPA des services et des démarches en ligne lui facilitant le choix et l'accès à un mode de garde - le cas échéant, elle pourrait utiliser des points CPA pour en financer le reste à charge.

**« Je travaille dans un secteur d'activité en déclin ; comment puis-je me reconvertir si les heures créditées sur mon CPF sont insuffisantes ? ».**

Ce salarié avec ancienneté pourrait compléter ses droits formation acquis par son CPF avec d'autres droits acquis *via* son compte personnel de prévention de la pénibilité, son compte épargne-temps ou son épargne salariale. Cela lui permettrait de financer une formation longue et certifiante, condition de sa reconversion. Il pourrait aussi s'appuyer sur le site internet CPA et l'accompagnement personnalisé qu'il proposerait pour élaborer son nouveau projet professionnel et identifier les métiers et les secteurs porteurs.

**« J'aimerais répondre à une offre d'emploi en province alors que j'habite Paris : puis-je bénéficier d'une aide pour cette mobilité ? ».**

Ce demandeur d'emploi accéderait plus facilement à l'information sur les aides à la mobilité et il pourra mobiliser une partie de ses points CPA pour financer son déménagement ou des frais liés à cette mobilité. Ces aides sont d'ores et déjà nombreuses mais disparates et difficilement accessibles (Pôle emploi, collectivités locales, certaines associations d'aide et d'accompagnement des demandeurs d'emploi) : ce pourrait être un rôle du site internet CPA d'en permettre une meilleure connaissance.

**« Je voudrais savoir combien de temps je peux prendre pour m'occuper de mon père atteint de la maladie d'Alzheimer ».**

Sur le site internet CPA, cet actif pourrait accéder plus facilement à l'information sur les congés familiaux et les congés spéciaux existants mais également sur les possibilités de passage à temps partiel avec maintien de revenus du point de vue du droit commun comme, à terme, du droit conventionnel (accords de branche ou d'entreprise).

## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.